66. September 27, 1710.[[1]](#footnote-1)

[folio 1 recto]

Copie. Lit[era] B. À[[2]](#footnote-2) Berne le 27 7bre [septembre] 1710.

Monsieur.

Par ma tres humble secrette du 17 de ce Mois, je

me donnaÿ l’honneur d’informer: l’Estat tres

respectueusement de ce qui s’estoit passé au sujet

des pauvres Mennonites de ce Pays icÿ jusques à

de jour là, et du plan que quelques Bienintentionés

pour ces Gens avoÿent formé avec Mr. de S[ain]t

Saphorin et moÿ pour tacher de les faire rester

au Paÿs s’il est possible, ou du moins pour ne pas

faire precipiter leur depart, avant que leurs

Confreres en Hollande et à Hambourg ne leur

aÿent trouvé une retraite assurée. Et bien

qu’en conformité de ce plan nous aÿions fait

tout notre possible pour empecher, que la

demande de S[on] M[ajesté] le Roÿ de Prusse pour recevoir

ces Gens dans ses Estats ne soit portée au Conseil

Souverain qu’aprés le Vacances, nous n’en avons

pourtant pas pû venir à bout, puisque M[onsieu]r

l’Avoÿer Willading la fit mettre en deliberation

hier dans le grand Conseil, et que, la Chambre

établie pour le fait des Anabaptistes ÿ aÿant

[folio 1 verso]

fait son rapport à cet égard tellement quellement, il

ÿ fut resolû de les faire tous passer dans les Estats

de S[on] M[ajesté] Prussienne avec permission de vendre et de

retirer leurs biens de ce Canton, moÿennant que

l’on puisse convenir avec S[on] M[ajesté] de certaines conditions

concernant leurs établissement et leur transport,

sur lesquelles on delibereroit plus meurement

apres le Vacances, ainsÿ que sur le tems pour le

depart de ces pauvres Gens, sur l’amnestie qu’on

devra accorder tant à ceux qui se trouvent

actüellement en prison qu’aux autres qui se

trouvent disperrés par cÿ et par là, pour se

rassembler à un certain tems qu’on leur marquera

pour en faire la Liste que S[on] M[ajesté] Prussienne

demande et afin qu’ils puissent disposer de leurs

biens, comme aussÿ sur le tems qu’on pourroit leur

accorder pour la vente des terres qu’ils possedent, etc

Il ÿ fut de plus resolû qu’en attendant on

repondroit aux propositions faites de la part

de S[on] M[ajesté] Prussienne, et qu’on luÿ feroit en meme

temps part de ces dites resolutions., etc.

Les Bienintentionnés voÿant que cette affaire

prennoit un train à peu prés conforme à notre

plan, et jugeant qu’en pareilles choses il ÿ avoit

tousjours de l’avantage en gagnant du tems, n’ont

[folio 2 recto]

pas trouvé à propos de faire naitre des difficultés

à cet egard, mais bien de faire connoitre au Conseil

Souverain, qu’il n’estoit pas assés que de vouloir

purger le Paÿs des Heterodoxes qu’il ÿ pourroit

avoir, si en meme tems on ne prennoit aussy la

resolution de faire tarir les sources de ces

Heterodoxies, et ces remonstrances ont esté faites

avec toute la fermeté imaginable, si bien que non

seulement les Pasteurs, mais aussÿ le Senat, qui

les nomme et qui les établit ÿ ont esté si bien

drappés, qu’íls s’en souviendront longtems, et qu’ils

perdront à coup seur une bonne partie de cet

esprit persecuteur qui les a fait agir jusques icÿ.

J’espere que l’ordinaire prochain je me

trouveraÿ en estat de communiquer tres respectueuse-

ment en forme et les propositions de S[on] M[ajesté]

Prussienne pour recevoir les pauvres Mennonites

de ce Canton dans ses Estats, et la resolution

de ce meme Canton prise à cet egard hier.

P.S.

Dans ce moment on vient me

communiquer la resolution de LL.EE. [Leurs Honorables?]

de Berne, dont j’aÿ l’honneur de

joindre encore icÿ la Copie.

[folio 2 verso]

Lit[era] B

1. 66 This is A 1778b from the De Hoop Scheffer Inventaris. [↑](#footnote-ref-1)
2. This is in the handwriting of Ludwig Runckel. [↑](#footnote-ref-2)